



Lausanne

direction des travaux
service d'urbanisme

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

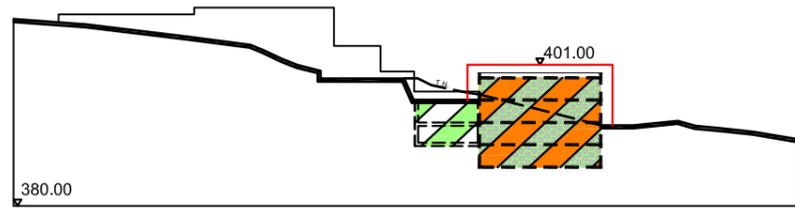
CONCERNANT LES PARCELLES N°s 3177, 5453, 5606, 5612 ET 20305, COMPRISES ENTRE L'AVENUE DE L'ELYSEE ET LE QUAI D'OUCHY

RADIATION PARTIELLE DU PLAN D'EXTENSION N° 629 DU 12 SEPTEMBRE 1986
RADIATION DU PLAN D'EXTENSION N° 629 ANNEXE 1 DU 12 SEPTEMBRE 1986

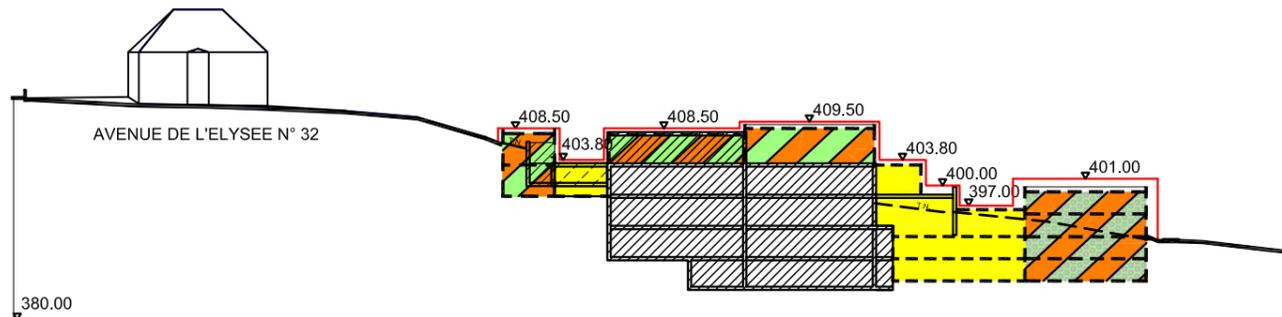
SEPTEMBRE 2010

LEGENDE

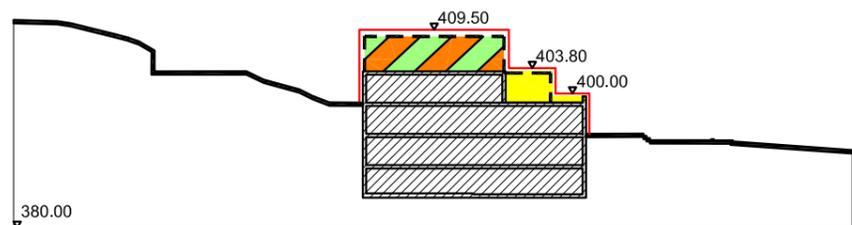
- Périmètre du plan partiel d'affectation.
- Limite légale des constructions.
- Zone d'installations parapubliques.
- Zone de verdure.
- Bâtiment existant.
- Construction souterraine existante.
- Bâtiment existant pouvant être maintenu ou reconstruit dans son gabarit.
- Bâtiment à conserver.
- Bâtiment existant ou corps de bâtiment nouveau dont la forme est figurée à titre indicatif et dont la dalle toiture sera végétalisée de manière extensive.
- Bâtiment nouveau dont la forme est figurée à titre indicatif et dont la dalle toiture sera végétalisée de manière intensive.
- Bâtiment existant ou corps de bâtiment nouveau dont la forme est figurée à titre indicatif et dont la dalle toiture sera aménagée en jardin terrasse accessible.
- Nouvelle construction souterraine habitable.
- Périmètre d'implantation à l'intérieur duquel les constructions doivent être inscrites.
- Périmètre d'implantation à l'intérieur duquel la construction souterraine nouvelle habitable doit être inscrite.
- Cote d'altitude maximale des constructions dans le périmètre indiqué.
- Aire de verdure.
- Périmètre des jardins historiques.
- Aire arborisée à maintenir dans son principe, emprise figurée à titre indicatif.
- Aire d'accès et de desserte.
- Cheminement piétonnier principal, tracé figuré à titre indicatif.
- Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB).



COUPE A-A



COUPE B-B



COUPE C-C

